

Médiation conventionnelle — Procédure d'inscription

La convention de la médiation conventionnelle

Le SYNERPA a conclu une convention de partenariat avec l'Association des Médiateurs Européens (AME) concernant la médiation conventionnelle qui est un mode alternatif de règlement d'un litige.

Toute personne peut solliciter une médiation conventionnelle (établissement/service, résident ou représentant légal, proches...) pour tout type de litige y compris ceux liés aux soins des résidents en EHPAD.

Si vous souhaitez bénéficier d'une médiation conventionnelle, que vous soyez un particulier (résident, proches...), un établissement ou un service, vous devez vous rendre sur ce site : <https://www.mediateurseuropeens.org/>.

Vous devrez alors remplir le formulaire accessible en cliquant sur « Nous contacter » puis sur « Demander une médiation » comme indiqué ci-dessous :



The screenshot shows the website header for the Association des Médiateurs Européens (AME), Centre de médiation du Barreau de Paris. The header includes the logo of the Barreau de Paris (Avocats Barreau Paris) and the AME logo. The navigation menu contains the following items: Accueil, Présentation de l'AME, Agenda, Annuaire des membres, Actualités et Articles, S'inscrire à l'AME, and Nous contacter. The 'Nous contacter' link is highlighted with a red box and labeled 'Etape 1'. A dropdown menu is open under 'Nous contacter', showing 'Contact' and 'Demander une médiation', with 'Demander une médiation' highlighted by a red box and labeled 'Etape 2'. Below the navigation menu, there are three circular icons: 'médiation conventionnelle' (yellow), 'médiation judiciaire' (purple), and 'médiation administrative' (blue).

Le formulaire qui s'affichera sera alors le suivant :

Demande de médiation

Partie 1 (vous)

Etablissement ou Société	<input type="text"/>
Civilité	Monsieur <input type="text"/>
Nom	<input type="text"/> *
Prénom	<input type="text"/> *
Adresse mail	<input type="text"/> *
Téléphone	<input type="text"/> *
Adresse	<input type="text"/> *
Code postal	<input type="text"/> *
Ville	<input type="text"/> *

Vous devrez ainsi compléter vos coordonnées et celle de l'autre partie contre laquelle vous engagez une procédure de médiation.

**Dans la case « Etablissement ou Société », l'établissement/le service doit indiquer son adhésion au SYNERPA afin de bénéficier du tarif préférentiel négocié par le SYNERPA.
Ex : EHPAD XXX – Adhérent du SYNERPA**

Également, vous devrez préciser les motifs du litige qui vous oppose.